



# BAN DE LAVELINE

88520



# Bulletin Municipal

Votre commune vous informe

Juillet 2013

# BULLETIN MUNICIPAL d'INFORMATIONS

Commune de **BAN de LAVELINE**

Numéro 32 – JUILLET 2013

*(imprimé par nos soins, tiré à 700 exemplaires et diffusé gratuitement)*

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 2
En bref et en direct du Conseil municipal	page 3
Etat-civil – 1 <sup>er</sup> semestre 2013	page 7
Vie scolaire	page 9
Les événements du semestre	page 12
Vie associative	page 17
Collecte des déchets	page 22
Infos locales	page 24
Calendrier des fêtes – 2 <sup>ème</sup> semestre	page 27
Infos pratiques	page 28
Avoir et être...	page 29



Ban de Laveline : 1 313 habitants  
Département des Vosges – canton de Saint-Dié EST

Directeur de la publication : Gérard NOEL, Maire

Rédaction : Isabelle UHRIG, Rédactrice Principale 1<sup>ère</sup> classe  
Et les membres de la commission « communication »

**MAIRIE :** **OUVERTE au PUBLIC du lundi au samedi de 9 à 12 heures**  
**(l'après-midi UNIQUEMENT sur rendez-vous)**

2 place Eugène Grandjean  
88520 BAN DE LAVELINE  
Tél : 03.29.51.78.01 – Fax : 03.29.51.68.34  
E-mail : [contact@mairie-bandelaveline.fr](mailto:contact@mairie-bandelaveline.fr)  
Site INTERNET : [www.mairie-bandelaveline.fr](http://www.mairie-bandelaveline.fr)

# Le MOT du MAIRE

## **Du nouveau concernant les ordures ménagères :**

La loi *Grenelle de l'Environnement* impose à toutes les communes de passer à un système dit de « **collecte incitative** » : la redevance à payer est alors calculée en fonction de la production réelle d'ordures ménagères non triées (le contenu du sac noir actuel).

Ainsi, en triant mieux, en utilisant un bac composteur et en apportant son verre dans les lieux de collecte, il reste finalement très peu de déchets non triés. Ce sont seulement ces déchets qui entreront dans le calcul de la part variable de la redevance.

Le conseil syndical de collecte a décidé d'adopter un système à la pesée et à la levée (chaque foyer sera doté d'un bac individuel verrouillé et équipé d'une puce électronique d'identification), en ayant le souci constant de l'équité entre les habitants.

Je vous invite à lire attentivement les **pages spéciales 22 et 23 de ce bulletin** consacrées à ce sujet.

La redevance incitative entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais la facturation « au réel » ne sera effective qu'à compter de 2015.

**Des réunions d'information auront lieu dans toutes les communes à l'automne 2013, et un document sera spécialement édité et distribué dans tous les foyers.**

\*\*\*\*\*

Je souhaite rendre **hommage à Monsieur Jean ENAUX**, notre ancien garde-champêtre, qui nous a fait don de 3 parcelles de terrain, d'une surface d'environ 1,5 hectare, au lieu-dit de Stégy, où la commune de Ban de Laveline a ses sources d'eau potable.

De la part du Conseil municipal et des Lavelinois, MERCI pour votre don ; sachez que nous sommes très sensibles à votre geste et vous exprimons notre gratitude bien sincère.

Merci à tous ceux qui fleurissent leurs maisons afin que notre village soit accueillant, et également aux employés communaux qui mettent en valeur nos bâtiments et voies publics.

En cette période estivale, que j'espère très ensoleillée, **je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.**

*Gérard NOEL*

# En DIRECT du CONSEIL MUNICIPAL ...



## SEANCE du 13 DÉCEMBRE 2012 (13 présents, 1 excusé, 1 absent)

- **Acceptation avec reconnaissance du don par Jean ENAUX, ancien garde-champêtre de la commune, de 3 de ses parcelles situées dans le périmètre immédiat de protection de la source de Stégy**

Merci 

- Décision d'acheter 3 parcelles à 2 particuliers, l'une adjacente à des parcelles communales dans le secteur de Pérupt à Raumont, les 2 autres situées dans le périmètre immédiat de protection de la source de Stégy
- Reprise d'une concession cimetière échue, suite à renonciation de prorogation par la famille concernée
- Suppression, à compter de 2013, de l'indemnité de chaussures et de petit équipement au personnel technique, suite à l'achat direct par la commune desdits équipements
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SMDEV (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges) des 4 communes du SIE de La Bourgonce, des 24 communes du SIE de la Région de Rambervillers et des 25 communes du SIE de la Vallée de Durbion, en vue de la prochaine dissolution de ces 3 syndicats intercommunaux d'électrification

## SEANCE du 16 FÉVRIER 2013 (10 présents, 4 excusés, 1 absent)

- Renouvellement pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 d'un CUI (contrat unique d'insertion)
- Avis favorable à une demande de location du logement communal sis 17 rue de la Costelle à compter du 15 mars 2013
- Autorisation de payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2013

- Reprise de 2 concessions cimetièrre échues, suite à renonciation de prorogation par les familles concernées
- Décision de ne pas donner suite à la proposition de vente d'une parcelle par un particulier, au motif que ladite parcelle ne présente pas d'intérêt pour la commune



- Etablissement de la liste des lauréats des illuminations 2012, récipiendaires d'un prix de 25 €

PIERRON	Daniel et Antoinette	58 Velupaire
RICHARD	Marc et Noëlle	28 les Béchamps
COSYNS	Marcel et Thérèse	28 Honville
THOMAS/COLIN	Michèle et Annette	1 Québrux
GASSMANN	Rémy et Monique	13 Québrux
LIRON	Jean-Marie et Myriam	22 Québrux
RENARD	Martial et Janine	4 chemin du Chauffour
PERROTEY	Alain et Martine	4 lot. des Mirabelliers
MELTZ	Noël et Anne-Marie	13 rue des AFN
BANDESAPT	Patrick	la Grand'Voye
BEAUX	Louis et Denise	40 rue de Verpellièrre
LOUIS	Michel et Marie-Paule	18 chemin des Prés Devant
GELY	Gilbert et Marie-Véronique	14 Bas de Raumont
MAISON	François et Anne-Marie	18 rue des Aulnes
TELLINI	Umberto	27 rue des Aulnes

- Avis favorable à la demande d'adhésion au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges) des communes de Mazelay, Girmont, Greux, Raon l'Etape, Bulgnéville, Dombrot sur Vair, Raon sur Plaine, Le Thillot, Hardancourt, et du SIVOM de la Vallée de Roche-Harcechamp
- Autorisation d'encaisser sur le budget communal une indemnité d'assurance suite à sinistre causé par des bovins aux alentours du Groupe Scolaire

**SEANCE du 29 MARS 2013 (11 présents, 3 excusés, 1 absent)**

1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012, service de l'**EAU** :

➤ Exploitation : excédent de 278 276.87 €

➤ Investissement: excédent de 23 304.40 €

*(d'où 278 276.87 € affectés à l'excédent reporté de fonctionnement)*



2. Vote du budget primitif 2013 du service de l'**EAU** :

- EXPLOITATION : dépenses : 78 351.60 € recettes : 373 787.87 €
- INVESTISSEMENT : dépenses : 37 661 € recettes : 37 661 €

3. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012, patrimoine **FORESTIER** :

- Fonctionnement : excédent de 512 192.33 €
- Investissement : déficit de 37 555.60 €

*(d'où 37 555.60 € affectés en couverture du déficit d'investissement et 474 636.73 € affectés à l'excédent reporté)*

4. Vote du budget primitif 2013 du patrimoine **FORESTIER** :

- FONCTIONNEMENT : dépenses : 173 613 € recettes : 594 636.73 €
- INVESTISSEMENT : dépenses : 161 055.60 € recettes : 161 055.60 €

5. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012, budget **GENERAL** :

- Fonctionnement : excédent de 500 469.57 €
- Investissement : déficit de 471 826.07 €

*(d'où 471 826.07 € affectés en couverture du déficit d'investissement et 28 643.50 € affectés à l'excédent reporté)*



6. Vote du budget primitif 2013 du budget **GENERAL** :

- FONCTIONNEMENT : dépenses : 884 984.09€ recettes : 884 984.09 €
- INVESTISSEMENT : dépenses : 1 095 541.25 € recettes : 1 095 541.25 €

7. Maintien sur 2013 et pour la cinquième année consécutive du taux d'imposition des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 21.54 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34.69 %
- Taux CFE (taux relais) : 17.65 %

8. Vote des contributions syndicales suivantes pour 2013 :

- 1 444 € au Syndicat mixte du Parc des Ballons des Vosges
- 30 915 € au Syndicat départemental d'Incendie et de Secours
- 90 € au Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif
- 394 € au SIVU Télévision de la région de Saint-Dié
- 580 € au Syndicat mixte pour l'informatisation communale

9. Etablissement du programme de travaux en forêt communale pour 2013 (sur proposition de l'ONF)



10. Etablissement du programme de travaux d'investissement VOIRIE sur le budget général – programme 2013 (sécurisation de la rue du Stade et réfection de la chaussée des Béchamps) et demande de subvention au Conseil Général et à l'Etat



11. Décision de finaliser le zonage d'assainissement par un complément d'étude (demande de subvention à l'Agence de l'Eau) et une enquête publique

12. Approbation de conventions à passer avec deux particuliers pour l'occupation provisoire précaire de terrains communaux, sur la période du 23 avril 2013 au 22 avril 2014

13. Accord de principe à un projet d'éco-quartier sur le secteur du Pré des Hyères

14. Reprise de cinq concessions cimetière suite à non renouvellement ou à procédure d'abandon

15. Légère modification du tracé du futur itinéraire GRP à créer sur le territoire du Pays de la Déodatie



16. Avis favorable aux demandes d'adhésion au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif) des communes de Aingeville, Allarmont, Midrevaux et du SIEA des Côtes et de la Ruppe

# ETAT-CIVIL - 1er semestre 2013

## ♥ **NAISSANCE** de :



<b>Mathéo</b>	chez Océana BANDESAPT – 4 rue des AFN	17 décembre 2012
<b>Timéo</b>	chez Jean Christophe MANGEL et Linda DOERLER – 21 La Praye	13 février 2013
<b>Eline</b>	chez François PUJOL et Maylis BOISSON – 19 Honville	29 mars 2013
<b>Timéo</b>	chez Eric VOINSON et Nancy BALTZ – 12 chemin du Chauffour	18 avril 2013
<b>Nathan</b>	chez Julien REMY et Emmanuelle BAGARD – 29 rue de la Petite Côte	5 mai 2013

*Bienvenue à ces jeunes lavelinois et félicitations à leurs parents !*

## ♥ **MARIAGE** de :

Etienne HEIMBURGER et Eva KLARMANN, 8 La Truche		10 mai 2013
Frédéric PERROTEY et Virginie LECLERC, 4 lot. Les Mirabelliers		18 mai 2013

*Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !*

## ♥ **DECES** de :

<b>Roland GELY (78 ans)</b>	9 La Praye	28 décembre 2012
<b>Brigitte SIEFERT veuve BONINI (80 ans)</b>	35 Honville	06 janvier 2013
<b>Marie THOMAS veuve RENOUARD (98 ans)</b>	5 Baudifosse	24 janvier 2013
<b>Roland BANDESAPT (80 ans)</b>	36 rue du 8 Mai	5 février 2013
<b>Robert PATRIS (79 ans)</b>	49 Velupaire	11 mars 2013
<b>Claude BANDESAPT (53 ans)</b>	30 Marimont	22 mars 2013
<b>Michel BURCKLÉ (70 ans)</b>	16 rue de la Costelle	07 avril 2013
<b>Jean-Louis VAUSSELIN (63 ans)</b>	1 Place Eugène Grandjean	05 mai 2013
<b>Robert PICARD (81 ans)</b>	7 bis rue des Aulnes	15 mai 2013
<b>Jean VOINSON (71 ans)</b>	26 Honville	24 mai 2013
<b>Marie DIEBINGER veuve PERROTEY (93 ans)</b>	46 Marimont	18 juin 2013

*Toutes nos condoléances aux familles des défunts*

Notre doyenne disparue,  
**Marie RENOUARD**

Les doyens sont désormais  
**Gilbert DUPONCHEL**  
à Verpellière, et  
**Marie Lucie MARCHAL**  
au centre



**Marie RENOUARD**  
et le maire **Gérard NOEL**  
à Baudifosse, lors de la visite  
de fin d'année pour la remise  
du colis de Noël.  
**Madame RENOUARD,**  
née le 23 mars 1915  
est décédée le 25 janvier 2013.

## HOMMAGE au COURAGE de Bruno BANDESAPT agent communal et sapeur-pompier volontaire

Un mercredi matin de novembre 2012, l'agent communal et sapeur volontaire 1<sup>ère</sup> classe **Bruno BANDESAPT** emmène son fils Théo à un championnat de tennis en Alsace. Dans le Col d'Urbeis, il arrive sur un accident qui vient de se produire entre deux camions. Les cabines des deux camions sont en feu. Un chauffeur est coincé dans sa cabine.

Sans hésiter, Bruno BANDESAPT brise la vitre de la portière du camion. Tout se déroule très vite. Il n'est pas dans l'exercice de ses fonctions de pompier mais il agit avec les réflexes d'un pompier. Il n'a encore jamais eu à effectuer les gestes de « dégagement d'urgence » mais là, en situation, il procède à l'extraction du chauffeur coincé dans la cabine.



Remise de médaille à **Bruno BANDESAPT**, entouré du maréchal des logis-chef **Alexandra AQUILANO** et du gendarme **Laurent BIGEL**, également présents sur les lieux de l'accident



**Bruno et Gérard NOEL**

Pour cet acte de courage, Bruno s'est vu attribuer la **Médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement** par Madame la Préfète des Vosges le 25 janvier 2013 ainsi que la **Médaille d'Honneur Communale de Ban de Laveline** par Monsieur le Maire de Ban de Laveline.

Avec humilité, lorsqu'on le félicite, Bruno répond : « *c'est à mon fils qu'il faut dire merci, c'est grâce à lui que j'ai été là au bon moment* ».

## VIE SCOLAIRE

### Le projet de travail sur les chiroptères. Travail mené par les 4 classes de l'élémentaire.

#### Pourquoi cet intérêt pour les chauves-souris?

Depuis 15-20 ans, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine inspecte les communes pour repérer les gîtes dans lesquels on trouve des chauves-souris.

Ban de Laveline est une zone NATURA 2000.

300 Grands Murins ont été ainsi recensés dans le grenier de l'église en 2002.

Actuellement, les chauves-souris ont disparu...

Mais où sont-elles parties ?



Avec l'aide de Frédéric BLANC, de l'association ETC...TERRA et de Didier ARSEGUEL, spécialiste des chauves-souris au CEN, nous nous sommes documentés sur ces espèces, avons repéré les différents gîtes possibles dans la commune et aux alentours, puis nous avons mené une enquête dans le village.....

Voici les résultats :

*Nous en profitons pour remercier les personnes qui ont répondu au questionnaire des élèves.*

#### Ont répondu « oui » :

Présence de guano à la maison ?	25 %
Avez-vous des chauves souris dans la maison ?	34 %
Avez-vous des chauves-souris autour de la maison ?	87 %

Les maîtresses ont transmis les résultats et les coordonnées des personnes qui le souhaitent à Didier ARSEGUEL, pour une éventuelle prise de contact.



Didier ARSEGUEL a animé une **conférence** sur les **chauves-souris** au Groupe Scolaire (salle de musique)

**Nous avons exposé nos travaux à l'école du 29 mars au 12 avril 2013.**

**Merci aux nombreuses personnes qui sont venues lire nos panneaux et admirer les chauves-souris en volume qui sont encore suspendues à l'école. Une BD est en cours d'écriture et d'illustration :**

**« La mystérieuse disparition des chauves-souris ».**



## Projet musical du cycle 3 : Ecriture d'une chanson

Pendant la semaine du 11 au 15 février 2013, André BORBÉ (auteur-compositeur-interprète Belge) est venu travailler avec deux classes pour écrire les paroles et composer les mélodies de deux chansons (1h30 de travail par jour et par classe chaque après-midi !).

Auparavant, chaque classe avait travaillé l'écriture de textes sur le thème d'un objet du quotidien .



**vendredi 15 février 2013**

Les 129 élèves du  
Groupe Scolaire  
ont assisté  
à un spectacle  
à la salle des fêtes  
de Ban de Laveline

### En 1ère partie

Petit concert d'André BORBÉ, avec  
des chansons très entraînantes .  
Il y avait de l'ambiance !



### En 2ème partie

Chaque classe a chanté sa  
chanson devant tous les élèves ,  
les maîtresses ...  
et André BORBÉ, bien sûr .



## Voici les paroles des chansons :

Pour les écrire, nous avons respecté le nombre de pieds de chaque vers.  
Nos productions ont été enregistrées et nous avons fait un CD-Rom.



### Nos trousses (CE2- CM1)

**Aujourd'hui c'est la course  
Nos trousse**s sont à nos trousse  
**Ell'** nous fichent la frouse  
**Nos trousse**s sont à nos trousse

Saviez-vous que tout' les trousse  
Ont aussi des sentiments  
C'est vrai qu'ell' nous aiment tous  
Mais ell' nous trouvent énervants

Elles sont fabriquées en Chine  
Et ell' veulent y retourner  
Pour rejoindre les victimes  
Qui travaill' tout' la journée

Elles ont été embarquées  
En camion puis en avion  
Pour finir par arriver  
Jusque dans notre région

Un jour elles feront la fête  
Lorsqu'on les aura comprises  
La vie sera plus honnête  
Quand tous les enfants s'ront libres

*Paroles de « nos trousse »  
les CE2/CM1*

### Au poil (CM1-CM2)

A l'époque des anciens,  
Au moment d'Eve et d'Adam,  
Dans un pays très lointain,  
Vivait une brosse à dents.

#### Refrain :

*Dentifrice et brosse à dents  
N'étaient pas faits pour s'entendre  
Ecoutez donc notre chant  
Et vous allez tout comprendre.*

Cette brosse était célèbre  
Pour sa belle chevelure  
Seul le dentifrice peut-être  
La trouvait vraiment trop dure.

#### Refrain.

Une nuit de pleine lune  
Le dentifrice coupa  
Toutes ces mèches une à une  
Et dans le feu les jeta.

#### Refrain

Le matin en s'éveillant  
Ell' se vit dans le miroir  
Devant ce spectacl' navrant  
Ell' cria de désespoir.

#### Refrain

Par bonheur le temps passa  
Des cheveux doux repoussèrent  
Le dentifric' l'embrassa  
Et alors tous deux s'aimèrent.

#### Refrain

**...Et vous pouvez tout comprendre**

*Paroles de « Au poil »*



## LES ÉVÉNEMENTS DU SEMESTRE

### INAUGURATION du GROUPE SCOLAIRE



**SAMEDI 18 MAI 2013**

**Inauguration par les officiels  
(au premier plan, deux enfants de CM2)**

« *Un bijou de bâtiment dans un écran de verdure! : les enfants et les enseignantes ont beaucoup de chance de travailler dans ces superbes conditions* » : c'est le refrain que l'on entendait de la part des officiels et des visiteurs venus participer à l'inauguration ce samedi.

En effet, elle est belle cette école, les enfants et les enseignantes s'y sentent bien.

Beaucoup de concertation et un cahier des charges bien étudié en amont ont permis d'aboutir à cette superbe réalisation, conçue par l'architecte Éric SCHMITT (Saint-Dié), et qui fait la fierté de monsieur le Maire et de son Conseil Municipal.

Cette structure de 1 500 m<sup>2</sup>, de Haute Qualité Environnementale (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur eau/eau, ventilation double flux, récupérateurs d'eau de pluie) a reçu le **prix d'excellence LQE** (Lorraine Qualité Environnement) belle récompense pour l'architecte, le maître d'œuvre et les différentes entreprises ayant travaillé à la réalisation du **groupe scolaire**.

**Coût de l'opération** **2 918 587.83 € HT**    3 453 796.39 € TTC

#### Aides financières

Etat (DGE)		1 204 480.00 €
Conseil Général	<i>Tranche 1</i>	361 416.00 €
	<i>Tranche 2</i>	216 381.00 €
Conseil Régional		150 000.00 €
Europe (Feder)		215 453.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 147 730.00 €</b>





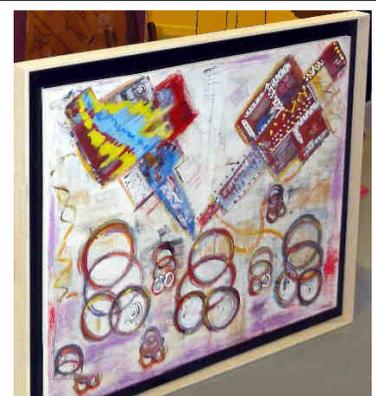
**L'architecte Eric SCHMITT et  
le Président du Conseil Général  
Christian PONCELET**



**Les Officiels (discours et visite)**



**L'équipe enseignante**



**Toile réalisée et offerte  
à l'école  
par Michel THOMAS  
de Hautgoutte  
Un grand merci !**

## LAURÉATS 2012 des « MAISONS PROPRES et FLEURIES » et des « ILLUMINATIONS de fin d'année »



### Maisons propres et fleuries 2012

Marie France et Claude ANCEL 6 Québrux  
Marie-Thérèse et Alexandre BANDESAPT 1 Verpellière  
Audrey et Fabrice DE RIGHI 5 rue du 8 Mai  
Marie-José et Hervé FLEURANCE 28 Coinchimont  
Isabelle et Michel GAXATTE 30 Algoutte  
Nadine et Jean Pierre GODEL 1 Chemin du Breuil  
Evelyne et André HOUVION 24 Coinchimont  
Claire et Roland MICLOT 70 Honville  
Yvette et Jacques MISTLER 1 rue du 11 Novembre  
Éliane et Jean Pierre PERRIN 48 la Grand Voye  
Martine et Alain PERROTEY 4 Lot. les Mirabelliers  
Marie Thérèse SIMON 6 Lauterupt  
Paulette et Antoine SMADIT 37 rue de la Petite Côte  
Claude VALETTE 43 Velupaire  
Michèle et Jean VANOLI 15 rue des AFN



Réception des lauréats samedi 1<sup>er</sup> juin 2013 en mairie

## Illuminations de fin d'année 2012

Patrick BANDESAPT 47 la Grand'Voye  
Denise et Louis BEAUX 40 Verpellière  
Thérèse et Marcel COSYNS 28 Honville  
Monique et Rémy GASSMANN 13 Québrux  
Marie-Véronique et Gilbert GELY 14 Bas de Raumont  
Myriam et Jean-Marie LIRON 22 Québrux  
Marie-Paule et Michel LOUIS 18 chemin des Prés Devant  
Anne Marie et François MAISON 18 rue des Aulnes  
Anne-Marie et Noël MELTZ 13 rue des AFN  
Martine et Alain PERROTEY 4 lot des Mirabelliers  
Antoinette et Daniel PIERRON 58 Velupaire  
Janine et Martial RENARD 4 chemin du Chauffour  
Noëlle et Marc RICHARD 28 les Béchamps  
Umberto TELLINI 27 rue des Aulnes  
Michèle et Annette THOMAS-COLIN 1 Québrux



à noter :

**\* La vitrine de  
la pharmacie THIRION  
avec  
train électrique  
pharmacie qui clignote  
caserne des pompiers  
(le tout à l'échelle 1/45<sup>ème</sup>)**

**\*La belle harmonie de  
couleurs  
entre les réalisations  
de la commune  
et  
celles des commerçants**

**BRAVO à TOUS !**

# félicitations



**Prunus en fleurs devant la Poste,  
particulièrement beaux en ce printemps 2013 !**

## Un nouvel équipement communal : Le BROYEUR à VÉGÉTAUX

La commune vient d'acquérir un broyeur à végétaux, adaptable sur le tracteur des services techniques.

Cet achat répond à plusieurs objectifs :

- Pour la commune, il s'agit de faciliter le travail d'élimination des branches lors des élagages en bord de route et de l'entretien des espaces communaux (comme l'arboretum de Sorémont)
- Pour les habitants :

***Rappel de la situation** : le brûlage des végétaux, désormais interdit par la loi, est passible d'une amende de 450 euros ; jusqu'à présent, les habitants devaient donc soit broyer eux-mêmes leurs branchages, soit les transporter à la déchetterie de Neuwillers-sur-Fave.*

Désormais, les particuliers qui auraient des déchets verts de haie pourront s'inscrire en mairie afin que le broyage se fasse directement chez eux (coût de la prestation : 10 € la demi-heure).

**ATTENTION !!** Pour des raisons techniques, le diamètre des branches ne devra pas dépasser 15 cm et leur longueur sera au moins de 50 cm.

Le broyage se fera les samedis matins entre 8 et 11 heures.

Un agent communal contrôlera la faisabilité de l'opération avant le broyage.



Les agents techniques Bruno BANDESAPT et Christian GUILLAUMÉ alimentant le broyeur

## Message du **Souvenir Français**

Association nationale fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique depuis 1906, le **Souvenir Français** poursuit trois objectifs :

Entretenir les tombes des soldats morts pour la France, conserver leur souvenir, et le transmettre aux jeunes générations.

C'est à ce titre que le comité de Ban-de-Laveline est actif dans notre commune depuis plusieurs décennies.

En 2008, son président Claude MARGRAITTE a passé la main à Stéphane DEMANGE, secondé par la trésorière Maryse MARGRAITTE, et représenté par son fidèle et jeune porte-drapeau Guillaume LIRON.

Chaque année, le comité tient son assemblée générale (en mai ou juin), et participe aux cérémonies patriotiques, dont celle du 1<sup>er</sup> novembre.

Il organise également des conférences historiques à l'intention du grand public (la dernière a eu lieu en novembre 2012 sur le thème de « *la Résistance durant la Seconde Guerre Mondiale* »).

Mais l'action la plus importante reste le voyage scolaire annuel offert aux enfants des écoles de CE2/CM1/CM2. Le comité couvrant plusieurs communes, le voyage concerne une année sur deux les élèves de Wisembach-Gemaingoutte-Coinches et les élèves de Ban-de-Laveline.



**Lundi 3 juin 2013**  
**Mémorial du Linge**

Les élèves de Ban  
de Laveline  
(classes de CE2,  
CM1 et CM2),  
les enseignantes,  
le maire  
et le président du  
Souvenir Français

Ainsi, le lundi 3 juin 2013, les élèves lavelinois se sont rendus au champ de bataille du Linge où ils ont pu découvrir les tranchées et les fortifications ainsi que le musée attenant.

En 2012, les élèves s'étaient rendus au Fort d'Uxegney. Le transport en bus, ainsi que les entrées sur les lieux de mémoire, sont entièrement pris en charge par le Souvenir Français.

**Le comité a besoin de nouveaux adhérents.**  
**N'hésitez pas à contacter le président du comité**  
**au 03.29.51.77.96**

## BIBLIOTHEQUE

Chouette le nouvel espace !

Depuis le déménagement dans les nouveaux locaux de plain-pied, spacieux et fonctionnels, le nombre d'adhérents a considérablement augmenté.

Un large choix de romans, policiers, science-fiction, héroïque-fantaisie, albums, BD sans oublier les 45 ouvrages d'Histoire Locale, vous attendent sur des rayons attractifs.

Les permanences ont lieu :

Les Mardis de 16h30 à 18h30

Les Samedis de 10h00 à 11h30

toute l'année sauf en août et pendant les vacances de Noël



Contact : Monique THIÉBAUT

Dans le cadre de la **Journée des Associations** qui se déroulera au Centre Sportif, n'hésitez pas à franchir la **porte ouverte** de la **bibliothèque**

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2013 de 14h à 17h**

Les bénévoles se feront un plaisir de vous faire visiter cet endroit culturel.

Pour visiter virtuellement : [ascb-bdl.fr](http://ascb-bdl.fr) (section bibliothèque)

## HISTOIRE LOCALE

**L'exposition de 2014 est en préparation sur le thème de la GRANDE GUERRE**

Nous recherchons toujours des photos et des documents, notamment sur les combats au « Violu » pour compléter le fond très intéressant déjà en notre possession.

En parallèle de l'exposition de photos, de documents, et d'objets, nous proposerons une conférence sur ce thème.

Des précisions seront communiquées dans le prochain bulletin

Les albums des expositions précédentes sont consultables toute l'année ou lors du marché aux puces du 14 juillet



## Ça bouge à la section JUDO de l'ASCB !



Les judokas lors du Tournoi du 20 avril 2013  
Au Centre Sportif de Ban-de-Laveline

La section judo de l'ASCB vous accueille :

\* le jeudi de 19h à 21h30

\* le vendredi de 17h15 à 21h30

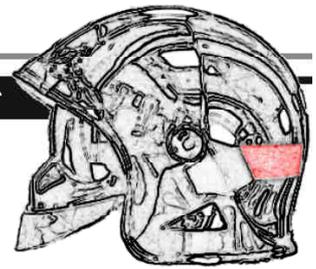
pour les séances de judo, de jujitsu, self-défense et taïso (gymnastique)

Le club organise également des stages de jujitsu **self-défense**.

Le tournoi du **20 avril 2013**, a réuni les clubs de la région, en présence d'invités prestigieux : cette année Matthieu BATAILLE, au palmarès élogieux ( champion de France, d'Europe, du Monde par équipes, participation aux jeux olympiques) et a connu un beau succès.

Flora ILARDO, miss Vosges 2009, a été l'atout charme de cette journée.

Pour découvrir nos activités et pour tout renseignement, visitez notre facebook « judo bandelaveline »



## Bienvenue

Le centre accueille une fois de plus une nouvelle recrue. Le sapeur Manon ISSELET, fille de Bernard, fait maintenant partie intégrante de la brigade. L'amicale lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions ▪

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, d'autres recrues sont sur le point d'intégrer le centre. La suite au prochain bulletin... ▪

## Mutation

Dans la vie d'un centre de secours il n'y a malheureusement pas non plus que des recrutements.

Après quasiment 12 ans passés à BAN DE LAVELINE, le caporal David LEA quitte le centre pour une mutation à RIBEAUVILLÉ ▪

*– Des contraintes liées à mon lieu de résidence ne me permettent plus d'assurer avec qualité mon engagement à BAN DE LAVELINE, mais je sais que je quitte une très bonne équipe, conviviale et dynamique ! –*  
David LEA

## Calendrier 2014

La photographie du calendrier 2014, qui par ailleurs va être réalisé très prochainement, se fera dans la commune de BAN DE LAVELINE ▪

## Stage secourisme

Nous vous en avons parlé dans le dernier bulletin, l'organisation d'un stage de secourisme, niveau PSC1, est toujours d'actualité. Il nous manque cependant quelques participants pour lancer la machine ▪

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez surtout pas à nous contacter, et laissez vos coordonnées dans la boîte aux lettres du centre de secours ou via l'adresse mail ci-dessus ▪

## Fête nationale

Les festivités du 13 Juillet se dérouleront cette année dans la commune de WISEMBACH, à partir de 20h45, avec le défilé des sapeurs pompiers, suivi des feux d'artifice et du traditionnel bal ▪

## Assemblée générale

L'amicale des 4 communes a tenu le 24 février dernier son assemblée générale ordinaire. L'occasion pour cette association de dresser un bilan de l'année écoulée, et de débattre des futurs projets ▪

Une occasion aussi, de voter le renouvellement du bureau, dans le respect du règlement de l'association. A l'issue des votes, l'ensemble du bureau actuel est conservé ▪

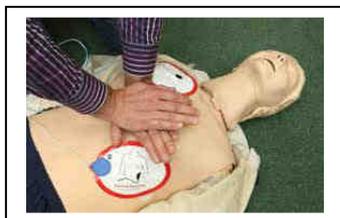
Intéressé(e) par l'activité de sapeur pompier ?

Vous souhaitez des précisions ?

N'hésitez pas à nous contacter en nous envoyant un courriel !

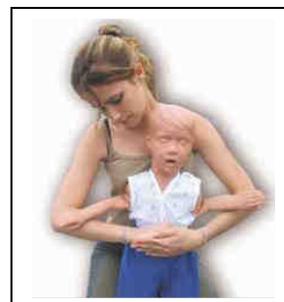
# SE FORMER AUX GESTES QUI SAUVENT !

Se former aux gestes qui sauvent est un acte citoyen !\*



Comme on apprend l'alphabet ou le code de la route, nous devrions tous apprendre les gestes de premiers secours !

Nous pouvons tous y être confronté(s).



L'arrêt cardiaque n'est pas forcément fatal, à condition qu'il y ait la présence d'un témoin qui appelle les secours et effectue un massage cardiaque en attendant leur arrivée.

*Nous sommes tous concernés,  
nous avons tous le pouvoir de sauver des vies !*

Alors, n'hésitez pas : **FORMEZ VOUS** ou vérifiez que vous connaissez toujours parfaitement tous les gestes à réaliser ⇔ Acquérir les réflexes de l'intervention d'urgence permet d'agir rapidement et avec sang-froid !

Se former, sur le Val de Galilée, c'est :

- **SIMPLE** : les gestes de réanimation cardio-pulmonaire ont été simplifiés : toute personne, dès l'âge de 10 ans, peut s'initier et être efficace en situation d'urgence.
- **ACCESSIBLE** : la formation est gratuite et plusieurs dates au cours de l'année 2013 ont été prévues dans les différentes communes.
- **RAPIDE** : 1 ou 2 heures suffisent pour apprendre les bons réflexes.

**Une formation aura lieu à Ban de Laveline  
VENDREDI 11 OCTOBRE 2013 à 20h  
à la salle des fêtes**

Si vous n'êtes pas disponible(s) à cette date, vous pouvez aussi assister aux formations suivantes :

- **Neuvillers-sur-Fave** (mairie) le **6 septembre 2013**
- **Raves** (salle des fêtes) le **27 septembre 2013**

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes – Tel : 03 29 57 36 36 ou [animation@val-de-galilee.fr](mailto:animation@val-de-galilee.fr)

*\*Texte extrait de la plaquette « Arrêt cardiaque, 1 vie = 3gestes » de la Fédération Française de Cardiologie*

## COLLECTE DES DÉCHETS



## Notice de présentation de la Redevance Incitative

### Le contexte communautaire :

Chacune des communautés adhérentes finance son Service Public d'Élimination des Déchets avec :

- soit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- soit la Redevance Générale.

***La future communauté de communes doit mettre en place un système de financement identique sur l'ensemble de son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014.***

La législation présentée dans le plan de modernisation de la gestion des déchets 2009-2012, publié par l'ADEME en Septembre 2009 implique des dispositifs fondamentaux à mettre en œuvre par les collectivités d'ici à 2015.

Il s'agit de :

- réduire la production de déchets de 7% par an,
- améliorer le recyclage des déchets secs et des déchets organiques à 35% en 2012, et 45% en 2015,
- améliorer le recyclage des déchets d'entreprises à 75% en 2015,
- diminuer en conséquence les quantités de déchets incinérés ou enfouis pour réduire les nuisances environnementales actuelles.

### Application au contexte du territoire :

Les élus ont choisi de retenir le principe de la redevance et pour optimiser au mieux les comportements citoyens, et instituer définitivement un principe d'équité, il a été décidé de faire immédiatement évoluer le financement du service vers la Redevance Générale Incitative.

Une étude préalable à la mise en œuvre de la redevance incitative a été menée courant 2012, dont les résultats ont démontré la pertinence, et son applicabilité sur le territoire de la collectivité.

<b>AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE</b>	<b>AVANTAGES POUR LE CITOYEN</b>
<p><b>Réduction des tonnages traités</b></p> <p><b>Augmentation des tonnages recyclés</b></p> <p><b>Budget maîtrisé face aux augmentations des coûts de traitement</b></p>	<p><b>Le système est clair et facilement compréhensible</b></p> <p><b>Chaque foyer participe à l'évolution de sa redevance en fonction de ses efforts de tri</b></p> <p><b>La redevance récompense les comportements vertueux</b></p>

## LA FACTURATION A VENIR : COMMENT ÇA MARCHE ?

La facturation du service rendu sera effectuée au réel de l'utilisation du service.

La redevance comprendra :

- **une part fixe** correspondant à un « **abonnement** » au service de gestion des déchets, c'est-à-dire le financement des coûts fixes, tel que le passage du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, le fonctionnement de la déchèterie, la collecte du verre déposé en points d'apport volontaire
- **une part variable** correspondant à la « **consommation** » réelle du service, qui sera comptabilisée pour partie au nombre d'enlèvements du conteneur détenu par l'utilisateur, pour partie au poids collecté par le prestataire.

Seul le conteneur contenant les ordures ménagères résiduelles est pris en considération.

Pendant l'année 2014, un calcul « à blanc » sera effectué par les services de la collectivité pour que chaque foyer puisse comparer son niveau de mode de financement ancien et nouveau.

Pour cette période expérimentale, la grille tarifaire sera établie courant 2013 en fonction des nouveaux marchés de prestations passés en 2013.

Les factures au réel n'arriveront pas avant 2015, afin que l'intégralité des tests et des vérifications soit effectuée.





Les **inscriptions CANTINE** pour la semaine de la rentrée scolaire de septembre 2013 seront reçues en mairie **jusqu'au mercredi 28 août**

Les collégiens et lycéens (jusqu'à 16 ans) peuvent s'inscrire en mairie **jusqu'au 31 juillet**, pour bénéficier de la **gratuité** de la **vignette de bus scolaire** (pour la carte de transport, s'inscrire sur [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) dès le 17 juin)  
La vignette devra être retirée en mairie durant la semaine précédant la rentrée scolaire.

(celle-ci reste à la charge de la famille si l'élève fréquente un établissement PRIVÉ et ne peut justifier du suivi d'une matière non proposée dans le public)

**Aucune demande reçue hors délai ne sera prise en compte** et la famille devra alors s'acquitter du paiement de la vignette directement auprès du Centre des Impôts place Jules Ferry à Saint-Dié-des-Vosges



Les **TRAVAUX BRUYANTS** sont autorisés :

- \*les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- \*les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- \*les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

**PLANTATIONS** situées entre 2 propriétés privées :

Distances légales :

- \* 2 m de la limite de propriété pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur
- \* 0.50 m de la limite de propriété pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur



Elaguer les **BRANCHES GÊNANTES** qui empiètent sur le domaine public, ou chez les voisins

## RÉVISION de la RÉGLEMENTATION des BOISEMENTS

A la demande de la Communauté de communes du Val de Galilée, dans un cadre défini par le Code Rural, la **révision des réglementations des boisements des 10 communes du Val de Galilée** a été engagée par le Conseil Général.

Une **Commission Communale d'Aménagement Foncier** (CCAF), composée notamment de représentants de propriétaires de biens fonciers non bâtis, de propriétaires forestiers, d'exploitants agricoles, de conseillers municipaux a été constituée et chargée de proposer un projet de réglementation des boisements.

Une **ENQUETE PUBLIQUE** portant sur ces propositions se déroulera **du VENDREDI 27 SEPTEMBRE au LUNDI 28 OCTOBRE 2013**.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que des séances, en présence de membres de la CCAF.

**Le Commissaire-Enquêteur se tiendra en mairie de Ban-de-Laveline le samedi 12 octobre de 9h30 à 11h30 et le lundi 28 octobre de 9h30 à 11h30 pour recevoir les réclamations portant sur les propositions.**

**Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie avant le 28 octobre.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Général des Vosges à l'adresse suivante : [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr).

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

### Qu'est que la réglementation des boisements ?

La réglementation des boisements est un mode d'aménagement foncier qui **permet de maîtriser l'extension des boisements** sur le territoire d'une commune et ainsi **favoriser une meilleure répartition** entre les productions agricoles, la forêt, les espaces habités et d'assurer la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables.

Des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières sont définies sur le territoire communal en dehors des parcelles bâties.

Trois types de périmètres de réglementation sont définis :

- Parcelles comprises dans le **périmètre interdit** : A l'intérieur de ce périmètre tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont interdits.
- Parcelles comprises dans le **périmètre réglementé** : Une déclaration préalable doit être adressée au Conseil Général, le boisement ne doit pas être refusé par le Président du Conseil Général et doit respecter certaines modalités définies par la réglementation (restrictions dans le choix des essences, distances minimales de retrait par rapport aux parcelles agricoles voisines, aux chemins, aux cours d'eau, aux habitations,...).
- Parcelles comprises dans le **périmètre libre** : Le boisement est librement autorisé si respect du code forestier et d'une distance de retrait de 2 mètres minimum par rapport aux parcelles voisines.

Tout **propriétaire souhaitant boiser ou reboiser** une parcelle est tenu de se renseigner auprès de la mairie ou du Conseil Général, afin de **savoir si sa parcelle est soumise à une réglementation**.

*Toute information sur le projet peut être obtenue en mairie ou auprès du :*  
**Conseil Général des Vosges - Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine**  
03.29.29.89.87 [/gcardot@cg88.fr](mailto:gcardot@cg88.fr).

## COM'à la MAISON, nouveau commerce à Ban de Laveline ! 72 bis rue de Verpellière – Tel : 03.29.51.01.97

Depuis le 12 mars 2013, **Denis DOCQUIER**, traiteur, propose du mardi au dimanche des repas complets et variés.

Chef de Cuisine expérimenté, il s'est équipé à son domicile de matériel professionnel qu'il n'hésite pas à montrer à sa clientèle ; méthodique et consciencieux, il veille au respect des règles relatives à sa profession : hygiène, traçabilité...

Il sait choisir de bons produits frais, de saison et se fait un point d'honneur à satisfaire ses clients avec lesquels il établit aisément des relations très cordiales. En peu de temps, il a déjà constitué un noyau de clients « habitués » et réguliers.

D'une grande disponibilité, il aime le contact avec les gens. L'accueil est chaleureux et agréable.

Dès le matin, il se met à ses fourneaux pour préparer le menu. Les clients viennent chercher leur repas (entrée, plat et dessert) au prix attractif de 7.90 €, fourni en barquette prête à être réchauffée.

Les livraisons à domicile sur le secteur sont possibles, pour un surcoût de 0,50 €.

**Denis DOCQUIER** propose également sur demande des menus gastronomiques, et la confection de repas de famille, repas de groupes, repas de fête, ou encore repas en amoureux.

Inventif et ouvert à toutes les suggestions et idées nouvelles, il a le souci de s'adapter aux souhaits de ses clients.

Pour l'été, en plus des menus, il préparera en fin de semaine des salades qui accompagneront nos grillades.



**Denis et Annie DOCQUIER**

*Notons que début juin 2013, il a participé à l'action de solidarité présentée par l'émission de TF1 « Tous ensemble » (rénovation d'une habitation au profit d'une famille en difficulté) en acceptant de fournir gracieusement aux bénévoles le déjeuner du dimanche 08 Juin : il a ainsi servi une quarantaine de repas.*

---

### 🔪 Enigme culinaire :

Question : quel est l'ingrédient qui permet à la pâte à choux de « monter » ?

Réponse : l'eau (en s'évaporant lors de la cuisson)

### 🔪 Astuce culinaire pour garder les légumes verts (haricots) croquants :

Les cuire à la vapeur, puis les plonger quelques minutes dans de l'eau froide avec des glaçons  
Égouter , présenter en salades ou réchauffer.

### 🔪 Recette : escalope à la Vosgienne.

Ingrédients : escalope (veau ou volaille), tranches de fromage (gruyère ou comté), jambon cru

- 1) Faire revenir l'escalope sur les deux faces. Cuisson aux deux tiers.
- 2) Placer la tranche de jambon cru sur l'escalope. Puis la tranche de fromage.
- 3) Couvrir jusqu'à la fonte totale du fromage.

*En option : après avoir sorti et réservé l'escalope, la déglacer avec du vin blanc, puis lier avec du fond brun ou un fond de volaille. Ajouter de la crème et napper l'escalope*

## Calendrier des Fêtes - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

MOIS	JOUR	DATE	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEU
<b>JUIL</b>	sam	13-juil	Retraite aux flambeaux	Municipalités	Wisembach
	"	"	Feux d'artifice	Municipalités	Wisembach
	"	"	Sauterie-bal populaire	Amicale des pompiers	Wisembach
	dim	14-juil	Marché aux puces	ASCB détente et loisirs	rues du village BDL
<b>AOUT</b>	mer	07-août	Soirée dégustation	Commerçants	Place colonel Denis
	dim	18-août	Fête foraine	Forains	Centre du village
	"	11h/13h	Apéritif dansant	Amicale des pompiers	Salle des Fêtes BDL
	lun	19-août	Fête foraine	Forains	
	"	11h/13h	Apéritif dansant	Amicale des pompiers	Salle des Fêtes BDL
<b>SEPT</b>	sam	07-sept	Journée des associations	CCVG	Centre Sportif
	ven/sam dim	20/21/22 sept	Bourse Hiver	A.I.B.L.L.	Salle des Fêtes BDL
	dim	29-sept	Loto	ASCB Bûre	Salle des Fêtes BDL
<b>OCT</b>	dim	06-oct	Spectacle familial duo Sabine et Denis	ASCB Biblio	Salle des Fêtes BDL
	dim	06-oct	Thé dansant	A.I.B.L.L.	La Croix aux Mines
	vend	11-oct	Formation défibrillateur	CCVG	Salle des Fêtes BDL
	dim	20-oct	Repas CCAS	Municipalité	Salle des Fêtes BDL
	dim	27-oct	Puces	A.I.B.L.L.	Salle des Fêtes BDL
<b>NOV</b>	lun	11-nov	Cérémonies patriotiques	AFN et Municipalité	Monument aux morts
<b>DEC</b>	ven	06-déc	St Nicolas	ASCB Bûre	Ecole /Place colonel Denis



Les **feux d'artifices** se  
dérouleront à **WISEMBACH**  
le **13 juillet au soir**

## Infos pratiques

Mairie	2 place Eugène Grandjean	03 29 51 78 01
Communauté Communes du Val de Galilée (CCVG)	17 rue du 11 Novembre	03 29 57 36 36
Centre Sportif	14 rue du Stade	03 29 57 71 51
Salle des Fêtes	7 place colonel Denis	03 29 57 36 51
La Poste	2 rue de Coinchimont	03 29 51 78 07
Gendarmerie nationale		17
Pompiers		18
Samu		15
Medigarde (centre régulation médicale) nuit/week-end/jour férié		0820 33 20 20
<b>Maison de Santé Rurale</b>	18 rue du stade	
Médecins		03 29 51 78 23
Kinésithérapeutes		03 29 51 73 05
Infirmières	06 72 43 66 36	03 29 51 74 79
Réflexologue		
Psychologue		06 33 30 87 03
Pharmacie	rue du 11 Novembre	03 29 51 78 08
Infirmières	Bertrimoutier	03 29 51 51 98
Kinésithérapeute	Neuvillers sur Fave	09 71 25 94 45
		06 76 65 62 05

Assistantes maternelles

agrées

(liste à demander  
en mairie)

### Les commerces

Hôtel/bar/restaurant	5 rue du 8 Mai	03 29 51 78 17
Boulangerie	8 pl colonel Denis	03 29 51 77 45
Boulangerie/épicerie	1 rue du 8 Mai	03 29 51 77 02
Repas à emporter <b>NOUVEAU !!!</b>	72 bis rte de Verpellière	03 29 51 01 97
Bureau de tabac/presse	12 pl colonel Denis	03 29 57 70 35
Salon de Coiffure	9 rue du 8 Mai	03 29 57 70 91
Epicerie	3 pl colonel Denis	03 29 52 90 34
Taxi <b>NOUVEAU !!!</b>		06 31 53 01 93
Confection/location costumes	28 Verpellière	03 29 51 71 98
Quincaillerie	2 le Chenat	03 29 51 69 11
Vente matelas/sommiers	36 Verpellière	03 29 51 64 54
Vente directe (fruits, légumes)	30 Algoutte	03 29 57 71 01
Vente directe (viande, charcuterie)	18 Honville	03 29 51 79 72
Vente directe (viande, charcuterie)	12 Coinchimont	03 29 51 75 66

### Les gîtes

CUNY Gérard	03 29 57 37 48	JACQUEMIN Pierre	03 29 55 22 94
CUNY Marie Chantal	03 29 57 71 22	LEFEBVRE Jacques	03 29 57 38 37
DAILLOT Jean-Jacques	03 29 51 79 41	MUTSCHLER Christiane	06 32 83 75 03
GAILLARD Guy	03 29 57 38 46	SERTELET Claude	03 29 57 73 49
GASSMANN Rémy	03 29 51 67 40	SIMON Marie-Thérèse	03 29 51 79 34
GÉRARD Christiane	03 29 51 77 16	THIAUCOURT Patrice	06 12 10 43 83
HENRY Christiane	03 29 51 77 04		

# AVOIR et ÊTRE

Loin des vieux livres de grammaire,  
Écoutez comment, un beau soir,  
Ma mère m'enseigna les mystères  
Du verbe **être** et du verbe **avoir**

Bien qu'opposés de caractère  
On pouvait les croire jumeaux,  
Tant leur histoire est singulière.  
Mais ces deux frères étaient rivaux.

Son frère **Avoir** était en banque  
Et faisait un grand numéro,  
Alors qu'**Être**, toujours en manque,  
Souffrait beaucoup dans son ego.

Et il amassait des fortunes  
En **avoirs**, en liquidités,  
Pendant qu'**Être**, un peu dans la lune  
S'était laissé déposséder.

**Avoir** voyage en classe Affaires.  
Il met tous ses biens à l'abri,  
Alors qu'**Être** est plus débonnaire,  
Il ne gardera rien pour lui.

Un jour, à force de chimères  
Pour parvenir à un accord,  
Entre verbes ça peut se faire,  
Ils conjuguèrent leurs efforts.

Le verbe **Avoir** a besoin d'**Être**  
Parce qu'**être**, c'est exister.  
Le verbe **être** a besoin d'**avoirs**  
Pour enrichir ses bons côtés.

Parmi mes meilleurs auxiliaires,  
Il est deux verbes originaux.  
**Avoir** et **Être** étaient deux frères  
Que j'ai connus dès le berceau.

Ce qu'**Avoir** aurait voulu être  
**Être** voulait toujours l'**avoir**  
A ne vouloir ni dieu ni maître,  
Le verbe **Être** s'est fait **avoir**.

Pendant qu'**Être** apprenait à lire  
Et faisait ses humanités,  
De son côté, sans rien lui dire,  
**Avoir** apprenait à compter.

**Avoir** était ostentatoire  
Lorsqu'il se montrait généreux  
**Être** en revanche, et c'est notoire,  
Est bien souvent présomptueux.

Sa richesse est tout intérieure,  
Ce sont les choses de l'esprit.  
Le verbe **Être** est tout en pudeur,  
Et sa noblesse est à ce prix.

Et pour ne pas perdre la face  
Au milieu des mots rassemblés,  
Ils se sont répartis les tâches  
Pour enfin se réconcilier.

Et de palabres interminables  
En arguties alambiquées,  
Nos deux frères inséparables  
Ont pu **être** et **avoir** été.

